



La Gazette de Champeaux

Bulletin municipal : Spécial confinement

Informations pratiques :

* **Le conseil municipal** du 3 novembre 2020 pourrait se tenir à huis clos ou en nombre de spectateurs réduit. Vous trouverez, de toutes façons, son compte-rendu sur le panneau d'affichage et en téléchargement sur le site de la Mairie.

* **Fermeture de la Mairie au public:** L'accueil physique à la Mairie est interrompu jusqu'à l'assouplissement des mesures gouvernementales.

Néanmoins, pour des situations impérieuses et urgentes, vous pourrez être reçus sur rendez-vous.

L'accueil téléphonique reste toutefois maintenu aux heures de permanences habituelles, avec 2 heures supplémentaires le jeudi de 9h à 11h (à partir du 12 novembre 2020)

Tel: 02.33.61.90.38

Vous pouvez aussi nous contacter par mail: (un Bug s'est invité dans le site de champeaux: si vous cliquez sur l'adresse mail de la mairie, vous êtes renvoyés sur le site de la Mairie de Carolles. Nous corrigeons ce problème en ce moment même. Cela explique que vous n'avez pas eu de réponse si vous êtes passés par ce chemin)

Mail: mairie-de-champeaux@wanadoo.fr

* **Pour des informations officielles** vous pouvez vous connecter au site du gouvernement:
<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/ressources-a-partager>

ou appeler le 0-800-130-000 (appel gratuit).

* **Pour le relais des informations**, nous avons ajouté une page «spécial covid 19» sur le site de la Mairie, nous vous conseillons de la visiter souvent car elle est mise à jour au fur et à mesure. Vous y trouverez notamment les autorisations dérogatoires à télécharger.

*** Informations par SMS:** Nous allons essayer de mettre en place un envoi d'informations par SMS, pour les personnes qui ont donné leurs coordonnées sur le questionnaire de la gazette d'octobre. Si vous ne l'avez pas eu, vous pouvez le télécharger sur le site, rubrique «Téléchargements».

*** Signalement des personnes vulnérables:** Si vous connaissez des personnes isolées, vulnérables, vous pouvez nous les signaler afin que nous puissions les contacter régulièrement.

*** Si vous souhaitez participer** à l'accompagnement des Champelais dans cette période de confinement, faites vous connaître à la mairie.

*** Rappel des consignes départementales:** Le port du masque est obligatoire dans tout le département y compris dans les cimetières.

*** Rappel des gestes barrière:**

- Portez un masque dès que vous sortez, positionnez le correctement (pas sous le nez), changez le régulièrement ou lavez le s'il est en tissu.

- Lavez-vous régulièrement les mains et utilisez les solutions hydroalcooliques mises à disposition dans les espaces publics.

- Respectez la distanciation sociale, ne serrez pas la main et arrêtez les embrassades.

- Utilisez des mouchoirs jetables, et jetez les à la poubelle tout de suite après usage.

*** Les numéros d'urgence :** 15 le SAMU
18 les pompiers
17 la police / gendarmerie.

Soyons responsables et solidaires pour vaincre le virus.

L'équipe municipale.